

a Un chemin forestier qui fait débat

Quatre conseillers de l'opposition présents. Trois votes différents pour un dossier sensible: celui du revêtement d'un chemin à travers bois.

Freddy GILLAIN
Publié le 17-12-2022 à 06h00



Le revêtement du chemin à travers bois à Sorinne-la-Longue ne fait pas l'unanimité. Les opposants étaient présents, calicots à la main avant le conseil communal. ©ÉdA

On parle du Vicigal depuis des années mais la création d'un chemin public à Sorinne-la-Longue dans le bois fait débat. Plusieurs opposants sont venus le montrer avec des calicots à l'entrée de la salle du conseil communal. Une pétition a également été envoyée à la commune.

Dans le cadre de la poursuite du projet Vicigal, une procédure voirie devait être effectuée par la commune. Le chemin doit relier deux portions d'une voirie communale.

L'échevin Julien Delfosse a expliqué que la première étape était de faire réaliser les plans du site concerné par l'INASEP. Le lancement de la procédure voirie a été décidé par le conseil communal le 13 octobre dernier et l'enquête publique a eu lieu du 25 octobre au 23 novembre 2022, pour une réunion de concertation le 30 novembre 2022.

Ce qui pose problème, ce n'est pas le chemin en soi, mais le fait qu'il soit en béton. L'échevin et le bourgmestre Jean-Luc Mosseray ont bien rappelé que si ce matériau est loin de faire l'unanimité, il est techniquement le seul possible. Et que si on refuse ce chemin d'environ un kilomètre, cela risque de compromettre l'existence même du Vicigal qui, rappelons-le doit relier Yvoir à Huy.

Valéry Grégoire (ALN) est monté aux barricades, pointant le risque de voir des véhicules moteurs traverser ce bois sur ce tronçon bétonné. Le bourgmestre réagit, rappelant que le principe a été approuvé il y a plusieurs mois, à l'unanimité du conseil, signalant qu'il y a une interdiction à tout passage de véhicules moteurs et s'étonnant du fait que le conseiller de l'opposition intervienne maintenant alors qu'il est administrateur au GAL (groupe d'action locale), chargé de gérer le dossier.

Une réunion d'information est prévue pour expliquer clairement à la population les obligations techniques.

Sébastien Humblet (ALN) se dit embêté par ce dossier étant donné que la décision est prise avant cette réunion d'information. Il a annoncé son abstention. Il y avait quatre conseillers de la liste ALN autour de la table. Deux des conseillers du groupe, Gaëlle Jacobs et Valéry Grégoire, s'y sont opposés, et Marielle Mercier a rejoint quant à elle la majorité pour ce dossier sensible.

Les problèmes de l'ALE

On a poursuivi avec l'approbation des ordres du jour des intercommunales. Aucun problème si ce n'est pour IMAJE pour laquelle il y a eu des votes divers, tant au sein de la majorité que de l'opposition.

Le bourgmestre a présenté la situation à l'ALE (agence locale pour l'emploi) qui a été obligée de terminer ses activités, en raison d'une gestion contestée. Un comptable a été désigné mais ne parvient pas à obtenir les pièces justificatives. Le bourgmestre annonce l'intention d'interpeller le président du tribunal de l'entreprise pour avancer dans ce dossier. Il est le seul à pouvoir désigner un liquidateur qui lui, aura le pouvoir d'exiger les pièces manquantes.

Débat des lecteurs

● 42 débatteurs en ligne

Faut-il limiter à deux mandats politiques indirects, privés et publics, par élu et publier les coordonnées des mandataires concernés?

Oui

Non

[325 votes - Voir le résultat](#)

Jean Hiernaux

OUI

En entendant Monsieur Crucke, je suis dans la réflexion et pense avoir un fond d'idée égal à ses remarques.

Pourquoi ne pas avoir des personnalités de ... [Lire plus](#) →